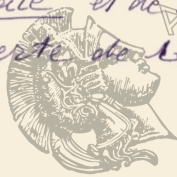


Épaves papyrus. Épaves. Papyrus.  
 Comptes Grenfell, A. Hunt, J. G. Smyly Revue des Ét.  
 the tekunis papyri, part I (University of California publications, Greece-1904, n° 70-74  
 roman archaeology, vol I). London, Frowde Ser. 130  
 1902, grand in 8°. XIX 674 h. 9 planches.

Le n° 6 est un décret de l'an 140,  
 relatif aux biens des temples. Le n°  
 8 de l'an 201, se rapporte aux tributs  
 de Lesbos, de la Thrace, et de la Lycie,  
 à la veille de la perte de ces terri-  
 toires.



o Savoyennes et Adiputas y n Terpoia 1871 ex du.  
 Des Savoyennes. uso Paul Perdrizet. Paris 1909  
 Ser. 33-41.

Bulletin épigraphique. 1888 Ser. 362  
 = Fragment du C. I. A., I. 37. Décrets relatifs à la fixa-  
 tion du tribut (papyrus). La colonne de gauche fait su-  
 ite au fragment 2' (Αυλαίαι εἰρη) celle de droite  
 renferme les noms de quelques villes du pays (papyrus).  
 Plusieurs apparaissent pour la première fois (Diction n. 115)

ἄσπερ ὡς ἡ ἀνομασία τῶν ἑσπερίων

Le système des 'Couroonés' servait aussi à ménager l'amour-propre des dynastes et villes autono- mes allies de l'Egypte et à déguiser en dons volon- taires le tribut qu'ils payaient à leur suzerain. On le appelait tribut (ἀσπερ) que les con- tributions fournies par les possessions coloni- ales administrées par les fonctionnaires égy- ptiens comme Lesbos, la Thrace, la Lyce, pro- bablement la Carie et Cilicie.

D. G. L. 1878

Lecterg.

J. S. 8376



AKAΔHMIA